

Brest, le 05 mars 2017

## Communiqué de la DGAC du 1er mars, une première ! Droit de réponse. On se dit tout ?

Pour ne pas s'éloigner du fond de la proposition faite dans ce communiqué l'UNSA-ICNA ne s'étendra pas sur une polémique d'une proposition publiquement diffusée mais qui ne nous a jamais été faite formellement et avec une telle rédaction. Cette bassesse manipulatrice de la DGAC s'ajoute à toutes les autres dont elle use sans complexe (manipulation par la peur, non-respect des accords sur le service minimum, ....) et qui méritent une réaction collective et ferme.

### ➤ L'UNSA-ICNA a négocié

Pour avancer dans la négociation et montrer notre volonté d'aboutir à un accord, l'UNSA-ICNA a étudié l'intégration dans son projet de la mise en place d'un nouveau type de vacation dite « compensée » qui nous a été proposée seulement vendredi 24 février (à la 3<sup>ème</sup> réunion de conciliation). Par ailleurs, à l'issue de cette réunion de conciliation que l'administration a arrêtée tôt, la Secrétaire Générale de la DGAC semblait satisfaite des pas faits par l'UNSA-ICNA. Depuis des contraintes ont été ajoutées pour rendre la proposition, qui ne reprend en rien les propositions de l'UNSA-ICNA, inacceptable et dangereuse pour notre quotidien.

### ➤ Des contraintes disproportionnées

Le communiqué, bien évidemment, ne parle pas des contraintes dont la proposition regorge et de manière disproportionnée par rapport aux propositions actuellement sur la table.

La vacation « compensée » proposée dans le communiqué de la DGAC se substitue à la vacation complémentaire mais densifie les contraintes de quatre manières.

- La première est le nombre : 3.
- La deuxième est sur le volume de cycles mobilisés : 5 (contre 4 pour le cadre 7j/12 option light) réduits à 3, seulement 15 jours avant.
- La troisième est le nombre de week-end qui peuvent être impactés : 2 sur une courte période (amenant un

agent à n'avoir aucun week-end de libre sur 6 semaines en période de charge). A noter que la version light du cadre 7j/12 n'impacte qu'un week-end de plus sur une même période.

- La quatrième est l'absence de réel verrou qui empêche l'administration de programmer une vacation de journée le surlendemain d'une nuit. La protection proposée n'est que de 48h de plage de repos et non comme actuellement de 2 jours complets après la journée de sortie de nuit.

De plus le communiqué de la DGAC reste évasif sur les contraintes qui s'appliqueront aux recyclages des détachés. Dans la dernière proposition qui nous a été officiellement adressée par le DSNA, il y a une semaine, la contrainte (8/12) était celle maximale du cadre 7j/12 bien sûr.

Toujours dans le communiqué de la DGAC, un doute subsiste sur la possibilité de mobiliser une vacation compensée sur un jour de travail ce qui reviendrait à équilibrer l'équipe jumelle (ce qui était interdit dans la dernière proposition officiellement reçue mais pourtant réclamé par le service).

Pour conclure, la proposition publiquement exposée au travers du communiqué de la DGAC n'est pas acceptable et ne constitue pas pour l'UNSA-ICNA un cadre alternatif souhaitable.

L'UNSA-ICNA a donc cherché ces derniers jours le retrait des mesures punitives sur les droits à absences, comme le demandait son préavis de grève (joint au dos), et prévu dans le Protocole 2016 (cf. p22). Nous étions proches d'aboutir lors de notre entrevue au Ministère le 2 mars mais un revirement soudain de l'administration a fini par faire capoter la discussion.

Cette grève est légitime : pas d'évolution sous la contrainte, le choix doit être réellement libre.

**Cette grève prend aussi une nouvelle dimension avec l'attaque inacceptable faite au droit de grève. Personne ne peut laisser faire, le SPAC-CFDT et l'USAC-CGT l'ont bien compris et l'unité syndicale est un atout indispensable.**



UNSA-ICNA  
Bureau National

Brest, le 24 janvier 2017

Monsieur Maurice GEORGES  
Directeur des Services de la Navigation Aérienne  
50 rue Henri Farman  
75015 PARIS

## RECOMMANDÉ A.R.

Monsieur le Directeur,

Le CRNA Ouest connaît l'une des plus fortes croissances de trafic des centres opérationnels français et il a su mettre en œuvre avec efficacité les premiers outils de contrôle français sans strip. Comme le protocole le prévoit, la section locale UNSA-ICNA du CRNA Ouest a travaillé à l'élaboration d'un projet de cadre alternatif d'organisation du travail, innovant et répondant aux besoins du CRNA Ouest à court et moyen terme.

Ainsi, la section locale UNSA-ICNA du CRNA Ouest a fait une proposition innovante, dérogeant grandement à l'arrêté de 2002 en proposant jusqu'à 100 heures supplémentaires par an soit un équivalent de 15 jours supplémentaires, à mettre en regard des 12 jours du cadre protocolaire du 7 jours sur 12. Elle a fait une proposition dont la déclinaison dans un projet de cahier des charges présenté est très performante, et jusqu'à plusieurs fois plus performante que celle issue du cadre protocolaire à 7 jours sur 12. Les contraintes qui permettent de dégager cette nouvelle performance ont bien sûr un coût social important, notons particulièrement la forte modification de l'environnement de travail par la création de nouvelles équipes, par un redéploiement des équipes actuelles, par l'augmentation du volume horaire de travail hebdomadaire et par l'ajout de nouveaux horaires perturbant le rythme social actuellement établi. Avec ces nouvelles modifications, ce sont bien de nouveaux efforts qui sont demandés aux personnels du CRNA Ouest. Il est inconcevable que les enjeux auxquels doit faire face le CRNA Ouest passent par de nouveaux efforts demandés aux personnels sans une quelconque reconnaissance. En aucun cas, l'UNSA-ICNA ne pourra accepter qu'ils passent par une dégradation discrétionnaire, voire punitive, de leurs conditions de travail.

Pour répondre à la forte croissance de la demande de trafic tout en préservant un service de qualité garantissant un haut niveau de sécurité, le CRNA Ouest n'a pas d'autres solutions que d'augmenter l'offre d'unités de service de contrôle. Pour cela, il y a un levier indispensable qu'est l'affectation de ressources humaines et un autre moins efficace qu'est l'adaptation des conditions de travail. Pour ce dernier, l'UNSA-ICNA a proposé un cadre innovant, performant, répondant aux besoins du CRNA Ouest à court et moyen terme, et socialement acceptable. La valorisation de celui-ci doit être à la hauteur de la performance qu'il promet et l'augmentation des contraintes subies par les personnels, l'équivalence de celles-ci avec celles du cadre 7 jours sur 12 option 1 pouvant être démontrée. En refusant de reconnaître les efforts et la performance qui doivent s'adosser à notre proposition, l'administration fait le choix de ne pas utiliser efficacement ce levier, et reporte donc tout le poids de l'amélioration de la performance du CRNA Ouest, sur le seul levier du volume de ses ressources humaines.

La section locale du CRNA Ouest de l'UNSA-ICNA revendique :

- La reconnaissance du CRNA Ouest à la hauteur des grands centres opérationnels de la DSNA par un traitement équivalent des moyens alloués (techniques, humains, politique et financiers).
- L'adoption par le GT7 et la valorisation, à la hauteur de celle du cadre 7 jours sur 12 option 1, de sa proposition de cadre alternatif pour mettre en place une expérimentation ou, en l'absence d'expérimentation, l'absence d'efforts supplémentaires demandés aux personnels du CRNA Ouest particulièrement sur leurs droits à congés.
- L'affectation de ressources humaines suffisantes pour répondre à la demande des usagers sur les 5 prochaines années notamment si l'échec du GT7 prive le CRNA Ouest du levier d'adaptation des conditions de travail à court et moyen terme.

Malgré 4 réunions du GT7 et des bilatérales, l'administration fait le choix de ne pas répondre au mandat protocolaire lui demandant de respecter « le travail sur la base actuelle de 1 jour sur 2 sur le cycle. », et ne propose aucun cadre n'augmentant pas le nombre de vacations complémentaires. En outre, elle se refuse à reconnaître la valeur de notre proposition qui, elle, répond à cet accord social dans lequel la DGAC s'est pourtant engagée.

Alors, pour faire face aux criants enjeux qui attendent le CRNA Ouest et satisfaire ses usagers, et constatant que les voies du dialogue social, dans les GT effectifs successifs et dans le GT protocolaire 7, ne sont pas en mesure d'apporter les réponses satisfaisantes pour l'avenir du CRNA Ouest, la section locale UNSA-ICNA est contrainte de vous demander de considérer la présente comme valant préavis de grève pour l'ensemble des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne du CRNA Ouest, pour la période du lundi 6 mars 2017 à la prise de service du matin au vendredi 10 mars 2017 à la fin de service de soirée. Cet appel sera reconduit durant tout le mois de mars 2017, du lundi au vendredi suivant les mêmes modalités hebdomadaires si nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la section locale UNSA-ICNA du CRNA Ouest,  
le Secrétaire Général de l'UNSA-ICNA